



Droit de travail en france et regroupement familialIIIIII

Par **zoukmer**, le **24/10/2009** à **02:31**

Bonjour, rn je ss un jeune algerien; je ss entré en france le 13 septembre 2008 (visa pour etudes) mais au debut du mois de novembre j'ai replacé mon père(cause retraite) dans sa société (SARL) en hotelerie (Gérant) et le mois d'aout 2009 j'ai fait un changement de staut et je ss devenu commerçant et j'ai eu un certificat de resience d 'un an. rn ma question: est ce que j'ouvre droit dechanger mon motif de sejour de commerçant a celui salarié dans le prochain demande de renouvellement de ce titre ? puis- je faire un regroupement familial et ramener ma famme qui est en algerie avec un titre de sejour d'un an? rn merci d avance!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:22**

Bonjour, rnrn le changement de statut vers salarié est très difficile à obtenir, aussi je vous conseille d'attendre le 3eme renouvellement de titre de séjour pour le tenter. rnrn Pour le regroupement familial, il faut avoir un titre de séjour depuis au moins 18 mois (2eme carte), justifier d'un logement assez grand et avoir des ressources stables et suffisantes (fiches de payes sur au moins un an, salaire égal au SMIC+ 1/5). C'est pourquoi un nouveau changement de statut ne jouerait pas en votre faveur car la stabilité de votre situation serait mise en doute. rn Le regroupement familial est une procédure très longue (18 mois), alors veillez bien à ne pas perdre de temps et à produire un bon dossier dès le début de la demande.